

**DECISION PRISE EN APPLICATION
DES ARTICLES L.2122-22 et L.2122-
23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 029-212901888-20260320-DEC2026_05-DE

**DECISION N°2026-05
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE POSE DU MOBILIER
POUR LA MEDIATHEQUE**

Le Maire de PLOUGASNOU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23
Vu la délibération n°2020-25 du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire,
Vu la délibération n°2023-87 du conseil municipal du 5 octobre 2023 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au maire,
Vu la consultation passée selon la procédure adaptée ouverte selon les dispositions des articles R. 2123-1, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu le Procès-Verbal de la commission d'appel d'offres du 6 mars 2026,
Considérant que l'offre proposée par la société IDM, 68 avenue Camus, 44000 NANTES apparait l'offre la mieux-disante,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de fourniture et de pose du mobilier pour la médiathèque à la société IDM, 68 avenue Camus, 44000 NANTES pour un montant de 109 756,42 € HT soit 131 707 ,70 € TTC

Article 2 : Monsieur le Trésorier et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame La Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à PLOUGASNOU, le 20/03/2026

La Maire,
Nathalie BERNARD

